Vigneux-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Direction des Services Techniques
Service Voirie
Administrationtechnique@vigneux91.fr
01 69 52 49 54

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

ARRÊTÉ N°23-035

Réglementation provisoire de circulation
Rue du Maréchal Leclerc entre la place du 11 novembre
et la rue Sadi Carnot
Installation des forains sur le parking du centre Georges Brassens

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 417-10 et L.417-1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents ;

Considérant que, pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation rue du Maréchal Leclerc entre la place du 11 novembre et la rue Sadi Carnot, pour permettre l'arrivée des forains sur le parking du centre Georges Brassens, à l'occasion de la fête foraine qui se tiendra du 18 février au 5 mars 2023 ;

Considérant que l'arrivée des forains est prévu le lundi 13 février de 9h à 15h et le départ le mercredi 8 mars 2023 dans la matinée ;

Dans l'intérêt de la circulation routière et de la sécurité publique.

ARRÊTE :

Article 1 - Lors de l'arrivée des forains sur le parking du centre Georges Brassens, la circulation rue du Maréchal Leclerc entre la place du 11 novembre et la rue Sadi Carnot sera autorisée aux Poids Lourds, le lundi 13 février de 9h à 15h et le mercredi 8 mars 2023 dans la matinée pour le départ.

Article 2 - La Police Municipale sera sur place afin d'encadrer la circulation.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché par la Police Municipale.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés et à compter de sa publication pour les tiers.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de la Police.
- Madame la responsable de la Police Municipale
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Madame la Directrice du Cadre de Vie Urbain et Environnemental
- Services d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Président de la CAVYVS

- Autocars Keolis
- Société Nicollin
- Service Culture Evènementiel.

Fait à Vigneux-sur-Seine, le 31 janvier 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230131-23-035-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/02/2023
Affichage : 14/02/2023

Pour ampliation
Le Maire
Thomas CHAZAL